

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

## DÉCISION DU MAIRE N° 2024-17

**OBJET : COMMUNE - TARIFS DES SUPPORTS PUBLICITAIRES AUX ABORDS DE LA PATINOIRE**

Le Maire,

Vu la délibération n°2020/050 définissant les délégations du conseil municipal au Maire,

Considérant l'exploitation d'une patinoire en glace naturelle à chaque saison hivernale,

Considérant le souhait de la commune d'apporter de la visibilité aux commerces de proximité,

Considérant que la vente de supports constitue une ressource pour la ville et contribue à son financement.

### DECIDE

**Article 1 :** De proposer l'achat d'encarts publicitaires aux abords de la patinoire pendant la durée d'exploitation de la patinoire en saison hivernale.

**Article 2 :** De fixer les tarifs des supports comme suit :

- 1 Encart publicitaire au format de 4 mètres par 1 mètre pour un montant de 300 €
- 2 Encarts publicitaires au format de 2 mètres par 1 mètre pour un montant de 300 €

**ARTICLE 2 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3 :** La présente décision :

- sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Ariège au titre du contrôle de légalité,
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire d'Ax-les-Thermes dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité. L'absence de réponse dans un délai de 2 mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L.411-7 du Code des Relations entre le Public et l'Administration),
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulouse par courrier ou sur le site télé-recours citoyens ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans un délai de 2 mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.
- Sera publiée sur le site internet de la mairie d'Ax-les-Thermes avec date d'affichage et durée,

Fait à Ax-les-Thermes, le 13 décembre 2024

Le Maire  
Dominique FOURCADE

